

## Feuillet d'information : L'accréditation

Le programme Lait canadien de qualité (LCQ) a mis au point un système d'accréditation qui expose comment le programme offre des services d'accréditation justes et convergents à tous les producteurs laitiers.

### Que signifie l'accréditation?

L'accréditation signifie que vous avez bien mis en œuvre le programme LCQ dans votre ferme, comme l'a établi une validation attestant que vous en respectez les conditions, et que vous avez pris l'engagement de maintenir le programme dans votre ferme. Les producteurs accrédités reçoivent un numéro d'accréditation pour leur ferme avec un certificat LCQ, et doivent continuer de démontrer qu'ils se conforment au programme par certaines activités annuelles (voir le cycle de validation ci-après).

### Pourquoi devrais-je me faire accréditer?

L'accréditation LCQ prouve aux consommateurs et à vos clients que vous avez mis en œuvre le programme LCQ dans votre ferme et avez pris l'engagement de le maintenir.

### Comment dois-je me faire accréditer?

1. Appliquez le programme LCQ dans votre ferme. Vous pouvez assister à un atelier dans votre province ou tout simplement lire le Cahier de travail et donner la formation à votre personnel.
2. Commencez à tenir des dossiers. Lorsque vous aurez au moins 3 mois de dossiers complets, vous pourrez demander l'accréditation.
3. Demandez un formulaire de demande d'accréditation à votre association provinciale de producteurs. Remplissez-le et envoyez-le à votre association provinciale. Peu après, un agent de validation prendra contact avec vous pour fixer la date d'une validation de votre ferme.

### Que fait l'agent de validation?

L'agent de validation utilise une liste de contrôle qui ressemble au questionnaire qui se trouve dans le Cahier de travail LCQ pour évaluer dans quelle mesure vous répondez aux exigences du programme. L'agent de validation fait des observations, vous pose des questions, à vous et à votre personnel, et rédige son rapport. L'agent de validation envoie le rapport à l'association provinciale de producteurs, qui l'examine et rend une décision finale sur votre accréditation.

## Que dois-je faire pour maintenir mon accréditation?

Vous devez appliquer les exigences du programme dans votre ferme et mener une certaine activité annuelle pour démontrer que vous continuez de vous conformer au programme.

### Le cycle de validation est de quatre ans :

Année :	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Activité :	Validation complète	Autodéclaration	Validation partielle*	Autodéclaration**

\* L'administrateur provincial du programme peut changer la validation partielle à l'année 2, 3 ou 4.

\*\* Par souci de crédibilité, l'administrateur provincial du programme choisit au hasard un certain pourcentage de producteurs qui ont fait une autodéclaration pour les soumettre à une validation partielle également. Les validations partielles au hasard sont essentielles pour confirmer la conformité avec les autodéclarations et en établir la crédibilité.

Après l'année 4, le cycle recommence : vous êtes encore une fois soumis à une validation complète et recevez un nouveau certificat. Toutes les validations, y compris les validations partielles au hasard, ont lieu à des moments où vous êtes disponible.

## L'accréditation signifie-t-elle que mon produit est plus salubre?

L'accréditation en vertu du programme LCQ ne signifie, ni implicitement ni explicitement, l'accréditation des produits provenant des installations visées ni ne garantit la salubrité des produits.

## Qui paie la validation et combien coûte-t-elle?

Adressez-vous à votre association provinciale de producteurs. Le paiement et le coût peuvent varier selon la province.

## Qui peut me fournir plus d'information?

1. Votre association provinciale de producteurs, ou
2. Visiter :

<http://www.producteurslaitiers.com/lcq>